

Gex, le 18 juillet 2014

14/01/VB/MLS/N°06

COMPTE-RENDU DU 15 JUILLET 2014

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, VENARRE,
Mesdames COURT, MOREL-CASTERAN, GILLET, Adjointes.
Messieurs BERTHIER, DANGUY, DESAY, HELLET, IVANEZ, SIGAUD,
CHARPENTIER, TURIN, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames ASSENARE, HUMBERT, JUHAS, MARET, REYGROBELLET,
SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Madame VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Monsieur PELLÉ
Monsieur CRUYPENNINGCK donne pouvoir à Mme GILLET,
Madame MOISAN donne pouvoir à Madame MARET
Madame BEERT donne pouvoir à Monsieur DANGUY,
Monsieur CADOUX donne pouvoir à Monsieur HELLET,
Monsieur PELLETIER donne pouvoir à Madame HUMBERT,
Madame POUZET donne pouvoir à Monsieur CHARPENTIER,
Monsieur AMIOTTE donne pouvoir à Monsieur TURIN.

SECRETAIRE : Madame HUMBERT Madeleine a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 08 juillet 2014)

Monsieur le Maire précise qu'une question écrite a été déposée par Monsieur CHARPENTIER, il propose de l'évoquer en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Demande de subvention au Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015 pour l'école élémentaire de Perdtemps,

- 2) Demande de subvention au Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015 pour la restructuration des anciens ateliers municipaux,
- 3) Modification du règlement des cantines scolaires 2014,
- 4) Modification du temps de travail des animateurs et des personnels intervenant dans les écoles et à l'accueil de loisirs suite à la mise en place des rythmes scolaires a la rentrée 2014,
- 5) Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire – réforme des rythmes scolaires,
- 6) Mise à jour du tableau des emplois – réforme des rythmes scolaires,
- 7) Création d'un poste d'animateur à temps complet,
- 8) Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail) de la mairie de Gex,
- 9) Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique de la mairie de Gex,
- 10) Attribution du logement n°3 aux Vertes Campagnes a Mr GEOFFROY Bruno.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme-transport du 1^{er} juillet 2014,
- 2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments-espaces-verts-environnement du 02 juillet 2014,
- 3) Compte-rendu de la commission culture du 18 juin 2014,
- 4) Comptes-rendus des commissions affaires sociales et logement du 06 mai 2014 (ceux-ci vous seront distribués au cours de la séance).

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Convention entre la société cinebus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
- ✓ Contrat d'engagement d'artistes dans le cadre de la fête de la musique- 2014 – Balkano Swing,
- ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain concernant la fête de la musique 2014,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation – spectacle « Septeto Nabori Cuba » le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la musique,
- ✓ Contrat de prestation musicale « Les Creatles » le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la musique,
- ✓ Contrat avec Côté Diffusion pour la programmation de ballets et opéras au cinéma municipal,
- ✓ Contrat de prestation musicale « Mmd Jazz Big Band » dans le cadre de la fête de la musique- 2014,
- ✓ Contrat de prestation musicale « duo jy serve » dans le cadre de la fête de la musique- 2014,
- ✓ Contrat de prestation musicale avec le Quartet Jazz-Fusion-Rock dans le cadre de la fête de la musique- 2014,

- ✓ Tarifs piscine et école de natation 2014-2015
- ✓ Tarifs centre de loisirs - garderies périscolaires et cantine 2014-2015
- ✓ Création d'une régie d'avance pour le centre de loisirs des Vertes Campagnes.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE 2015 POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PERDTEMPS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune a inscrit aux budgets 2013 et 2014 un programme de travaux à l'école élémentaire de Perdtemps.

Il s'agit :

- de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite par l'installation d'un ascenseur, l'harmonisation des niveaux de planchers et la mise aux normes des sanitaires,
- de créer deux salles de classes supplémentaires dans l'ancien appartement du deuxième étage
- d'aménager deux salles supplémentaires dans l'espace dédié à l'accueil périscolaire
- d'isoler les combles
- de mettre aux normes les installations électriques et la détection incendie

Le montant de cette opération est évalué par l'Atelier du Triangle, Maître d'œuvre de cette opération à 535.805,00 € HT soit :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 50.000,00 € HT
- Travaux : 475 805.00 € HT
- Autres bureaux d'études : 10.000,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• REMARQUES :

Monsieur CHARPENTIER : « Quel est le montant de la subvention espérée ? »

Monsieur le Maire : « C'est ce que je viens de vous exposer, nous n'avons aucune idée du montant de celle-ci ».

◆ DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE 2015 POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE PERDTEMPS

VU la note de synthèse,

VU le budget 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la demande de subvention au Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015 pour rendre l'école élémentaire Perdtemps accessible aux personnes à mobilité réduite, pour créer aux deuxième étage deux salles de classes, pour aménager deux salles supplémentaires dans l'espace dédié à l'accueil périscolaire, pour mettre aux normes les installations électrique et améliorer l'isolation du bâtiment.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale et de demander l'autorisation d'entreprendre les travaux sans attendre la notification de la subvention.

Le montant de cette opération est évalué à 535.805,00 € HT soit :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 50 000.00 €HT
- Travaux : 475 805.00€HT
- Autres bureaux d'études : 10 000.00€HT

Le financement de cette opération est inscrit au budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015.

- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la notification de la subvention.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE 2015 POUR LA RESTRUCTURATION DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune a inscrit au budget 2014 un programme d'aménagement des anciens ateliers municipaux de la Ville de Gex.

Il s'agit de créer au rez-de-chaussée un espace d'accueil pour les familles et les utilisateurs du cimetière et au premier étage un local pour les associations.

Chaque étage est desservi de plein pied :

- Rez-de-chaussée : espace d'accueil pour les familles de 40 m², sanitaires PMR sur 10 m².
- R+1 : création d'une salle de réunion de 44 m² d'un bureau de 14 m² et d'une entrée, point d'eau et WC PMR pour 13 m².

L'ensemble du bâtiment est classé en établissement de 5^{ème} catégorie de type L.

Le montant de cette opération est évalué à 189.327,00 € HT soit :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 14.680,00 € HT
- Travaux : 169.647,00 € HT
- Autres bureaux d'études : 5.000,00 € HT

Le financement de cette opération est inscrit au budget 2014.

◆ **DELIBERATION**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE 2015 POUR LA RESTRUCTURATION DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX

VU la note de synthèse,

VU le budget 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention au conseil général au titre de la dotation territoriale 2015 pour la restructuration des anciens ateliers municipaux de la Ville de Gex. Il s'agit de créer au rez-de-chaussée un espace d'accueil pour les familles et les utilisateurs du cimetière et au premier étage un local pour les associations.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale et de demander l'autorisation d'entreprendre les travaux sans attendre la notification de la subvention.

Le montant de cette opération est évalué à 189.327,00 € HT

- Honoraires de maitrise d'œuvre : 14.680,00 € HT
- Travaux : 169.647,00 € HT
- Autres bureaux d'études : 5.000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015.

- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la notification de la subvention.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT DES CANTINES SCOLAIRES 2014

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les modifications portent sur les articles suivants :

Article 12 – Sortie durant les horaires de cantine « entre 12h00 et 13h20 »

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires de cantine seront les suivants : de 11h30 à 13h05. Il convient donc de modifier ainsi les horaires figurant dans l'article 12.

Article 13 – Dispositions particulières

- « *En cas de grève, seuls les enfants venus en classe pourront manger à la cantine* »

Durant l'année scolaire 2013/2014, ont été dénombrés 6 jours de grève du personnel communal ou du personnel enseignant ou des deux ; les familles demandent régulièrement qu'un service minimum soit mis en place. Pour des raisons de sécurité et de normes d'encadrement, il n'est pas possible de l'organiser. **Il est donc proposé de modifier l'article 13 ainsi :**

En cas de grève d'enseignants, seuls les enfants venus en classe pourront déjeuner à la cantine. En cas de grève du personnel communal, la cantine ne pourra fonctionner que dans la mesure où le nombre d'agents est suffisant pour assurer la préparation et le service du repas, l'animation et la surveillance des élèves.

- « *En cas de voyage scolaire, les repas ne seront pas pris en charge par la mairie, même pour les enfants inscrits avec une carte scolaire.* »

Les fournisseurs de repas proposent, sous réserve de commande passée suffisamment à l'avance, des pique-niques qui peuvent être proposés aux élèves en activité ou séjour extérieur. Cette prestation est aujourd'hui offerte à l'activité ski, il convient de l'indiquer dans le règlement et de l'élargir à l'ensemble des activités ou sorties scolaires. **L'article 13 est modifié comme suit :**

Pour les voyages scolaires ou les activités (ski, par exemple) un pique-nique peut être fourni pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine.

◆ DELIBERATION

MODIFICATION DU REGLEMENT DES CANTINES SCOLAIRES 2014

VU la délibération du 12 septembre 2011 approuvant le règlement de la cantine.

VU le projet de règlement annexé à la présente,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT qu'à compter de septembre 2014 sera mise en place la réforme des rythmes scolaires induisant une modification des horaires du service de cantine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'article 13 précisant les conditions d'accueil en cas de grève des enseignants ou du personnel communal,

CONSIDERANT que les modifications nécessitent l'adoption du règlement des cantines scolaires pour le fonctionnement de ce service,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver les modifications ci-dessous apportées au règlement des cantines scolaires suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

Article 12 – Sortie durant les horaires de cantine « entre 12h00 et 13h20 »

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires de cantine seront les suivants : de 11h30 à 13h05.

Article 13 – Dispositions particulières

- « *En cas de grève, seuls les enfants venus en classe pourront manger à la cantine* »

En cas de grève d'enseignants, seuls les enfants venus en classe pourront déjeuner à la cantine. En cas de grève du personnel communal, la cantine ne pourra fonctionner que dans la mesure où le nombre d'agents est suffisant pour assurer la préparation et le service du repas, l'animation et la surveillance des élèves.

- « *En cas de voyage scolaire, les repas ne seront pas pris en charge par la mairie, même pour les enfants inscrits avec une carte scolaire.* »

Pour les voyages scolaires ou les activités (ski, par exemple) un pique-nique peut être fourni pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

4. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET DES PERSONNELS INTERVENANT DANS LES ECOLES ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS SUITE A LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014 engendre des modifications dans l'organisation des temps scolaire, méridien, périscolaire et extrascolaire :

- Les horaires scolaires changent (lundi, mardi jeudi et vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 / 13 h 15 à 15 h 30 – le mercredi : 8 h 30 à 11 h 30)
- La pause méridienne est allongée d'1/4 d'heure
- Des ateliers péri-éducatifs de 15 h 30 à 16 h 30 sont mis en place

D'autre part des animateurs et des agents de service sont impliqués dans l'animation des temps rythme scolaire, il convient donc d'adapter les horaires les concernant.

Ces changements nécessitent une réorganisation complète des services et donc des plannings des personnels intervenants dans les écoles et à l'Accueil de loisirs.

♦ **DELIBERATION**

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET DES PERSONNELS INTERVENANT DANS LES ECOLES ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS SUITE A LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la délibération du 21 janvier 2002 approuvant le protocole ARTT, modifié par délibérations du 04 avril 2005, 11 décembre 2006 et 11 octobre 2010,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu du CTP ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, de modifier les plannings des personnels intervenant dans les écoles et l'accueil de loisirs comme suit :

- ATSEM :

Leur temps de travail est annualisé.

Semaines scolaires (36) : 42 h

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 00 à 17 h 30
- mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Semaines de vacances scolaires : de 7 h 00 à 14 h 00, 21 jours par an.

- Agents de services de l'Accueil de loisirs – 35 heures/semaine

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 15 h 30 (renfort cantine en élémentaire de 11 h 30 à 15 h 30)
- mercredi en période scolaire : 2 agents de 7 h 30 à 14 h 30 et 1 agent de 9 h 00 à 16 h 00

- animateurs :

Leur temps de travail est annualisé.

Les animateurs classiques, les coordonnateurs et les animateurs assurant la direction d'un centre feront 37,25 heures pendant les 36 semaines de la période scolaire selon les horaires suivants :

- Horaires des animateurs « classiques » :

- Lundi : 7 h 30 – 10 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 14 h 15- 18 h 15
- Mardi : 7 h 30 – 8 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 15 h 15 – 18 h 15
- Mercredi : 7 h 30 – 8 h 30 / 10 h 00– 17 h 45
- Jeudi : 7 h 30 – 8 h 30 / 9 h – 10 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 14 h 15– 18 h 15
- Vendredi : 7 h 30 – 8 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 15 h 15 – 18 h 15

- Horaires des coordonnateurs :
 - Lundi : 7 h 30 – 10 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 13 h 45 -18 h 00
 - Mardi : 7 h 30 – 8 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 14 h 45 – 18 h 00
 - Mercredi : 7 h 45 – 8 h 30 / 10 h 00 – 17 h 45
 - Jeudi : 7 h 45 – 8 h 30 / 9 h – 10 h 30 /11 h 20 – 13 h 05 / 13 h 45 – 18 h 00
 - Vendredi : 7 h 45 – 8 h 30 / 11 h 20 – 13 h 05 / 14 h 45 – 18h 00

- Horaires Direction et adjoints de direction :
 - Lundi : 7 h 30 – 12 h 30 / 13 h 45 - 17 h 30
 - Mardi : 7 h 45 – 11 h 30 / 14 h 45 – 17 h 30
 - Mercredi : 7 h 45 – 17 h 45
 - Jeudi : 7 h 45 – 12 h 30 / 13 h 45 – 17 h 30
 - Vendredi : 7 h 45 – 8 h 30 / 14 h 45 – 17 h 30

Pendant les semaines de vacances scolaires, ils assureront 47.5 heures pendant 5,5 semaines.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les temps de travail des animateurs et des personnels intervenant dans les écoles et à l'Accueil de loisirs comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

5. RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement d'enseignant dans le cadre d'une activité accessoire pour animer les temps d'activité périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La réglementation des cumuls d'activité permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

La rémunération est fixée par le décret 66-787 du 14/10/1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2010. Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, cette rémunération sera soumise aux cotisations suivantes, CSG, CRDS, 1% solidarité et RAFP.

◆ DELIBERATION

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 66-7878 du 14 octobre 1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2014 réglementant la rémunération des enseignants dans le cadre des activités accessoires,

VU l'avis favorable du CTP réuni le **03 juillet 2014**,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au recrutement d'enseignants au titre des activités accessoires pour l'animation des TAP,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de 6 de ces intervenants et de fixer la rémunération afférent à cette activité accessoire à 24.04 €/heure brut.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à recruter 6 fonctionnaires du MEN pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire, mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- **DIT** que le taux horaire de cette activité est fixé à 24.04€/heure brut
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant

6. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois au motif suivant :

- **La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires génèrent le besoin de créer des postes à temps non complet afin de recruter les différents intervenants, ainsi que de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation.**

◆ **DELIBERATION**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs annexé au budget 2014,

VU l'avis favorable du CTP réuni le **03 juillet 2014**,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois au titre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

Suppression de poste	Création de postes
1 poste d'Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps non complet 31h00	1 poste d'Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps complet 35h00
	9 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet, moins de 10h00 (IB 422/IM375)
	18 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe, moins de 10h00 (IB 675/IM 562)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant

7. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR A TEMPS COMPLET

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Un poste d'animateur à 31 h avait été créé au fil du temps suite aux différents besoins en accueil périscolaire puis en cantine. Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires et des besoins que ceux-ci engendrent en termes de personnel, il serait opportun de le passer à 35 h afin de combler les besoins sur les vacances en remplacement d'animateurs, et aussi de simplifier l'organisation du service.

◆ **DELIBERATION**

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR A TEMPS COMPLET

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT les besoins en animateurs sur les vacances scolaires engendrés par la mise en place des rythmes scolaires et la modification des plannings des animateurs, et le besoin de simplification de l'organisation du service jeunesse en termes de recrutement du personnel,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de supprimer le poste d'animateur à 31 h et de créer un poste d'animateur à 35 h.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'animateur à 31 h et de créer un poste d'animateur à 35 h.

8. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU CHSCT (COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL) DE LA MAIRIE DE GEX

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

L'élection des représentants du personnel au CT auront lieu le 4 décembre 2014. Il est prévu la mise en place d'un CHSCT pour les collectivités disposant d'un CT local. Le Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents

Le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 instaure de nouvelles mesures applicables pour les élections 2014 :

- Les représentants du personnel sont désignés pour une durée de 4 ans sur la base des résultats des représentants du personnel au CT.
- Fin du paritarisme **obligatoire**

Le paritarisme et le vote du collègue « employeur » peuvent être maintenus par une délibération fixant par ailleurs la composition du CHSCT. Dans ce cas, les votes des collègues « personnel » et « employeur » seront séparés.

◆ **DELIBERATION**

DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU CHSCT DE LA MAIRIE DE GEX

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

VU le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011,

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 07 juillet 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 122 agents et justifie la création d'un CHSCT,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

9. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE DE LA MAIRIE DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'élection des représentants du personnel au CT auront lieu le 4 décembre 2014. Le CT est un organe consultatif statutaire placé au niveau local pour les collectivités dont l'effectif est de 50 agents et plus, compétent en matière de détermination collective des conditions de travail, d'orientations relatives aux effectifs, emplois, compétences, formation....

Le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 instaure de nouvelles mesures applicables pour les élections 2014 :

- Mandat de 4 ans pour les représentants du personnel (avant mandat de 6 ans)
- Un seul tour de scrutin
- Fin du paritarisme **obligatoire**

Le paritarisme et le vote du collège « employeur » peuvent être maintenus par une délibération fixant par ailleurs la composition du CT. Dans ce cas, les votes des collèges « personnel » et « employeur » seront séparés

◆ DELIBERATION

DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU CHSCT DE LA MAIRIE DE GEX

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 07 juillet 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 122 agents.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au CT (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

10. ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°3 AUX VERTES CAMPAGNES A MR GEOFFROY BRUNO

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'appartement n°3 sis aux Vertes Campagnes est disponible.

Il vous est proposé de l'attribuer à Monsieur GEOFFROY Bruno, directeur de l'école maternelle des Vertes Campagnes.

Le montant du loyer est fixé à 526,00 €/mois sur la base de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2014.

◆ DELIBERATION

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°3 AUX VERTES CAMPAGNES A MR GEOFFROY BRUNO

VU la note de synthèse,

VU la demande de Monsieur GEOFFROY Bruno, directeur de l'école maternelle des Vertes Campagnes,

VU le projet de bail annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder le bail pour le logement n°3 sis aux Vertes Campagnes à Monsieur GEOFFROY Bruno en raison de ses fonctions de directeur de l'école maternelle des Vertes Campagnes.

Le montant du loyer est fixé à 526,00 €/mois sur la base de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Monsieur GEOFFROY Bruno.

11. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME-TRANSPORTS DU 1^{er} JUILLET 2014

INTRODUCTION

Présentation du Glossaire des sigles en urbanisme	Le glossaire est un document évolutif. Il est annexé au compte-rendu.
Exonération de la Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin de moins de 20m ²	La commission souhaite que les abris de jardins de moins de 20m ² soient <u>TOTALEMENT</u> exonérés de la Taxe d'Aménagement Communale. L'exonération doit être délibérée en Conseil Municipal et prendra effet au 01 Janvier 2015. <u>Pour aller plus loin : www.territoires.gouv.fr</u>

Présentation de l'enquête sur le BHNS réalisée par Anastasia dans le cadre de son stage



Anastasia DESAY - Présentation de la mission de stage

Mesurer l'impact de la mise en place d'un BHNS sur le territoire communal de Gex & Propositions d'aménagements annexes

Université Jean Moulin - Lyon III
Licence Aménagement
Année universitaire 2013-2014

Ville de Gex - Service Urbanisme
Sous la direction de M. VIGUE
20 Janvier 2014 - 13 Mai 2014

Qu'est-ce qu'un BHNS

- ♦ Inspiré des « BRT » : Bus Rapid Transit (USA)
- ♦ 4 critères à respecter pour bénéficier de cette appellation :
 - La vitesse : un temps de parcours réduit
 - La régularité : une qualité d'offre sur le LT
 - L'amplitude : une offre de service quotidienne
 - La fréquence : une fréquence de passage augmentée
- ♦ BHNS Gex-Genève : 2 lignes complémentaires
 - Une ligne express
 - Une ligne de cabotage

Mise en circulation : 2017




Une réponse au scénario « au fil de l'eau 2017 »

	Ligne F - Etat 2012	Scénario « Au fil de l'eau »	Scénario BHNS
Amplitude	5h - 00h		5h - 00h
Fréquence HP	22 min		12 min
Fréquence HC	40 min		30 min
Nombre de station	17		15
Temps de parcours Gex-poste - Douane	25 à 30 min	40 min	18 à 20 min 21 à 25 min
Temps de parcours entre les 2 terminus	39 à 49 min	54 à 59 min	32 à 39 min 35 à 44 min
Nb voyageurs / an	2, 42 M	2, 81 M	3, 62 M
Part modale sur l'axe	3, 7%	3, 4 %	4, 5%

3

Objectifs :

- ♦ Connaître les pratiques modales des Gexois
- ♦ Appréhender l'avis des habitants concernant la ligne F et la future ligne BHNS
- ♦ Proposer des aménagements communaux annexes incitants à l'utilisation du BHNS

4

Outil d'analyse territoriale : le questionnaire

Mise en place du questionnaire sur le terrain

Mardi 25/03	Lundi 31/03	Mardi 1/04	Mardi 1/04	Lundi 7/04	Lundi 7/04	Mardi 8/04
15h30-17h30	7h-8h30	14h-15h30	10h30-12h	8h-9h30	15h30-17h	15h30-17h
Gex-poste	Gex-poste	Vertes-Campagnes	G. Charpak	Gex-poste	G. Charpak	Vertes-Campagnes

108 sondés
1,008% de la population de Gex

5

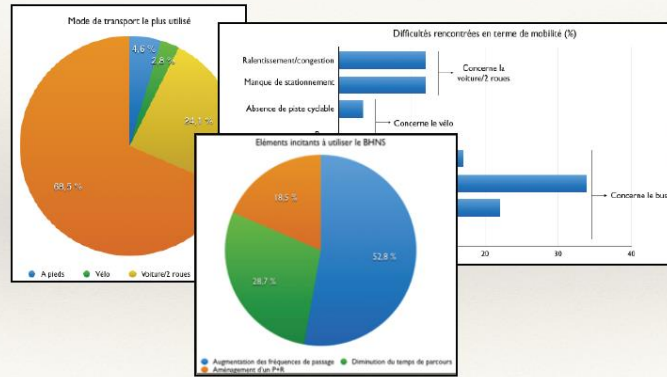
Profil de sondés

Proportion des sondés par statut				
Actifs	Etudiants	Recherche emploi	Retraités	Sans profession
50 %	33,3 %	5,6 %	8,3 %	2,8 %
83,3 %		16,7 %		

Lieu de travail/étude des sondés			
Actifs		Etudiants	
France	Suisse	France	Suisse
50 %	50 %	80,6 %	19,4 %

6

Pratique modale des Gexois



7

Propositions d'aménagements communaux annexes

- ♦ La borne E-service : 58 avis favorables sur les 108 sondés
- ♦ Le kiosque de journaux en vente : 53 avis favorables
- ♦ Le tarif partagé : 31,5% des sondés estiment ce service comme « tout à fait nécessaire »
- ♦ Le parc à vélo : 30% estiment ce service comme nécessaire
- ♦ Le kiosque à journaux en libre service : 47 personnes ne sont pas convaincues par ce service

8

« Notre territoire se trouve, aujourd'hui, à la croisée des chemins. Soumis aux contraintes d'une agglomération de près d'un million d'habitants, aux réalités d'un bassin de vie transfrontalier créateur d'emplois et de richesses, aux enjeux d'une métropole qui - par l'intense concentration de centres de décisions publiques et privés sur son sol - joue un rôle clé dans les affaires du monde. Le Grand Genève entre dans une perspective nouvelle. »

-Charte du Grand Genève, p.13

Numéro de dossier	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (3 dossiers)					
PC00117314J1011	Particulier	H52 – 176	488 Impasse Florimont	Abri voiture	FAVORABLE
PC00117313J1021-01 (modificatif)	Particulier	E 973	Chemin du bois de la motte	Modification de l'assiette foncière et du garage	FAVORABLE
P00117312J1031-01 (modificatif)	Société	AD 38 – 52 – 54	35 rue de Pitegny	Modification du nombre de logements	DEFAVORABLE (un rendez-vous sera organisé en vue de faire évoluer le projet)
DECLARATION PREALABLE (9 dossiers)					
DP00117314J9055	Particulier	E 301	146 chemin des Baumes	Véranda sur terrasse	FAVORABLE
DP00117314J9058	Particulier	E 783 – 784	561 rue du Pré de l'Etang	Véranda sur terrasse	FAVORABLE
DP00117314J9060	Particulier	AY 207	2076 rue de Pitegny	Implantation d'une piscine	FAVORABLE
DP00117314J9062	Particulier	AD 20	41 rue de Bonarche	Modification de la construction	FAVORABLE
DP00117314J9064	Particulier	C 67 – 68 – 363 – 364	1005 route impériale	Implantation d'un abri voiture	FAVORABLE
DP00117314J9067	Particulier	AD 130	70 chemin de l'Aiglette	Implantation d'une véranda	FAVORABLE avec réserve (Aménagement d'ensemble)
DP00117314J9065	Société	AI 413	18 avenue Francis Blanchard	Implantation d'une enseigne	FAVORABLE
DP00117314J9066	Particulier		82 ruelle du Bief	Modification de la façade et ouverture en toiture	FAVORABLE
DP00117314J9068	Société	AD 25-50	117 chemin de l'Aiglette	Division en vue de construire	FAVORABLE
QUESTIONS DIVERSES (3 questions)					
Aspect des garages du PC 00117314J1008 – SNC Alpes		FAVORABLE			
Implantation d'un double garage		FAVORABLE			
Implantation d'un abri jardin		DEFAVORABLE – l'abri jardin doit être couvert de tuile comme le demande le règlement.			

12. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS-ESPACES-VERTS-ENVIRONNEMENT DU 02 JUILLET 2014

Visite du chantier du TURET

L'architecte a été reçu le 30 juin

visite du chantier

Gex Energies :

L'entreprise est en redressement : 124 000€ bloqués ; 40 000€ pénalités des retard

3 audits vont être réalisés en juillet par le Maitre d'Œuvre avec huissier

- Chaufferie
- Traitement de l'air
- Eau chaude sanitaire

L'architecte prépare deux courriers pour la commune :

- De la commune à Gex énergie : convocation audit (3)
- Mandataire : résiliation contrat avec Gex énergie au motif de l'intérêt général

Les douches fonctionnement eau chaude et traitement d'air : en attente courrier

Des problèmes d'équilibrages d'air sont à traiter encore (grande salle ; débit insuffisant)

Soprema

- Ruissèlements importants le lundi 23 juin
- Déclaration assurance
- Manque les trop-pleins sur les chenaux
- Réseau pluvial obturé côté piscine

Spie

- Badges manquants
- Coupure lumière chaque salle
- Formation

Livraisons sous 15 jours :

- La salle de danse et zones de stockage
- Appartement

Chaufferie :

Rdv Dalkia chaufferie bois vendredi 4 juillet à 15h00

Réseau de chaleur

- Suite et fin à partir du 8 juillet ; entreprises Desbiolles et Servignat ; Moe beterem réseau de chaleur du Turet ; prolongation pour alimenter en calories l'école de PAROZET pour un montant de 250 000.00€TTC Linéaire de tranchée 268 ml et pose en galerie sur 50 ml ; canalisations pré-isolées diamètre 76.3mm, épaisseur 3.2mm. Dépose de 4 chaudières gaz
- La piscine est sur le réseau de chaleur ; bon fonctionnement
- Pas de démontage des chaudières de Parozet cet hiver 2014/2015

Avis de la commission :

Installer un rideau métallique devant les vestiaires et WC extérieurs du tennis

Câble téléphone du tennis à remettre sous fourreaux enterrés

APD de l'école PERDTEMPS

Les plans DCE (dossier de consultation des entreprises) sont vu en Commission

Ils ont été présentés à l'ABF et les remarques ont été intégrées dans le dossier de demande de permis de construire.

La consultation est mise en ligne le 1^{er} juillet ; 9 lots

Réponse des Entreprises le 24 juillet à 12h00

Ouverture des plis le 24 juillet à 14h00

Analyse des offres par l'Atelier du Triangle remise à la Commune le 1^{er} aout à 9h30

Commission d'attribution

Information des entreprises non retenues puis retenues

Rendez vous avec les Entreprises le 1^{er} septembre

Début du chantier dans l'appartement pour la création des deux classes

Subvention : dotation territoriale au Conseil Général demandée en juin 2014.

Avis de la commission : la Commission émet un avis favorable

Point d'avancement sur les travaux en cours

Investissement

172 100. Promenade du Journans ; Les travaux sont terminés ; acquisitions de terrains en cours.

172 115. Rue F Blanchard ; travaux terminés sauf peintures ; reste 30 000€ à percevoir du CG au titre des subventions.

Avis de la commission : effacer le marquage jaune devant la cordonnerie

172 136. Giratoire RD 1005 rue de Château Gagneur. Enrobés TC2 ont été effectués ; OM et tri en septembre ;

172 143. Parcours historique. Projet remis par l'Entreprise à transmettre à Monsieur VENARRE

172 148 : entrée Turet avenue des Alpes ; reste luminaire à installer pour passage piéton ; commande effectuée à Salendre.

Avis de la commission : attention flèche entrée gymnase prendre avis PM
--

172 157 ; trottoir des vertes campagnes ; l'engazonnement du talus sera repris en septembre ; demandes d'ouverture de clôture seront effectuées après les marquages au sol aux frais de la copropriété.

172 165 : amélioration éclairage public programme 2014 ; 28 lanternes FALCO commandées pour 20 164.03TTC le 3 juin 2014.

172 167. Pluvial Parozet.

- Bornage en cours
- Les rencontres avec les propriétaires ont eu lieu le 25 juin à 18h30 ; un courrier de proposition doit leur être adressé
- Dossier de consultation des Entreprises en cours

172 174 : étude creux du Loup

- Projet chiffré à 1 110 000.00€HT en juillet 2012 sur la base d'une commande ST en septembre 2011 qui précise le projet :

Trottoir enrobé côté Vesancy avec plate bande végétalisée et arbres

Chaussée largeur 5.50 à 6.00 mètres

Trottoir en enrobés largeur restante côté jura

Eclairage LED

Plateau surélevé vers Mr Bartoli

Eaux pluviales

- En attente facture Santini pour APS (5000HT en juillet 2012) ; le projet sera proposé au BP 2015 (en tranches ?) ; en attente plan de financement SIEA ; consultation Moe pour APD DCE puis DET et AOR sur la base de l'esquisse remise.

172 175. Chemin du bois de la Motte ; budget 69 000.00€ devis reçu EIFFAGE 36 614.80€ auquel il faudra ajouter éclairage public 16 504.00€TTC et mise en souterrain du réseau aérien télécom. Contact à prendre avec Orange. En attente du plan de financement SIEA.

172 176. Rue du château : les travaux PT 2014 pour 47 035.03€TTC sont à faire. Vu avec Monsieur le Maire sur place.

172177. Piste cyclable ; route de Pitegny entre le pont sur l'oudar et le stade de Chauvilly, accord des propriétaires. Travaux après les récoltes à organiser ; devis Entreprise reçu 30 783.05€TTC.

172 178.Rue de la Folatière : modification au projet à proposer par Eiffage avec piste cyclable remis. Vu sur place avec Monsieur le Maire (55 864TTC).

172 182 : accessibilité ; 5 travaux réalisés et 1 à faire.

- Trottoir TURET vers piscine (172170) pour 752.36€TTC
- Dos d'âne route de Mourex (172181) pour 1 774.93TTC

Avis de la commission : attention, flaqué d'eau à contrôler

- Dos d'âne école Perdtemps (172181) pour 6 188.64€TTC
- Agrandissement du trottoir école Perdtemps (172181)
- 3 cassis à Chauvilly pour 2 443.89€TTC pour limiter la vitesse et l'empoussièremment
- Dos d'âne (2) école de Parozet ; en attente convention du Conseil Général ; à faire pour la rentrée ; devis 13 221.05TTC

172 184 : bornes du marchés ; consultation à faire

172 186 : étude murs de la Ville ; programme de travaux ; phase étude ; consultation à faire

172 187 : radars pédagogiques Parozet : consultation en juin ; des ralentisseurs seront installés avant la rentrée.

172 188 : piste cyclable Commune ; vu Ingerop ; proposition le 15 juillet.

172 189 : matériel voirie 2014 : consultation en cours AAPC le 5 juin camion et épareuse. (ford 1991 et unimog 1987) camion 230 CV 14Tonnes, 2 bennes et grue, équipement réception matériel neige et saleuse commune ; épareuse 70 CV (epareuse 1994) tracteur communal, déport 5 ml ;

172 194 : rue du mont blanc : phase 1 automne hiver 2014 par Eiffage ; en attente du devis ; rdv sur place avec Monsieur le Maire ; phase 2 proposée au BP 2015.

173 001 : travaux en rivière dans le Journans ; reprise 7 juillet 2014 et fin des travaux avant aout.

180 022 / 189 020 / 221 023 standard téléphonique dans les 3 groupes scolaires ; consultation en cours ; travaux en juin / juillet.

184 037 : extension de la Mairie ; travaux terminés à 95% ; reste des finitions...déménagement archives en cours.

185 018 : piscine ; caniveau bord de bassin ; commande passée à Barberat pour 8 200€TTC ; tx en septembre.

185 019 : 2 défibrillateurs ; consultation en cours.

Programme 206 025 : anciens ateliers municipaux ; en attente DCE ; début des travaux en octobre 2014. Subvention : dotation territoriale au Conseil Général demandée en juin 2014.

Programme 206 026 : espace Perdtemps ; mise en valeur des extérieurs par l'éclairage ; la commande est passée à Salendre pour 22 280€TTC.

221 021 : école de Parozet ; 74 candidatures ; jury du 3 juillet repoussé ; ordre des architectes n'a pas eu les 3 semaines ; réunion avec ACS ce jour. Relance procédure.

222 004 : église; reste à traiter les travaux suite aux incendies et les décollements d'enduits sous la rosace nord et en divers endroits ; Desmars pour 12 104.15€TTC . Importante maintenance sur les cloches : devis 5 000€ commande effectuée.

456 213 : mandat collège 2014 ; intervention Tavernier menuisier pour 4 932€TTC pour portes coupe feu

503 022 : fibre optique liaison CTM ; travaux en septembre ; devis en attente.

la Remise ; réunion de lancement avec architecte à organiser. Subvention obtenue 8 500.00€TTC enveloppe parlementaire.

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de ces informations.

Travaux de voiries DESBIOLLES / EIFFAGE (budget fonctionnement)

Travaux effectués en juin

- Pitegny , busage du fossé pour 6 952.32€ ; DICT faite et permission de voirie accordée

Reste à faire ; travaux commandés

- Rue du Pré de l'étang : devis 14 884.82€TTC pour reprise en enrobé du joint axial et collage des joints au point à temps ;
- Rue des petits contes devis mai 2013 pour 3960.43

Devis en attente pour BP 2015

- Rue du creux du Loup ; Devis pour reprise de gros nids de poules ponctuels pour bloquer pendant encore un an
- Route de Mourex entre la route de Pitegny et le chemin Ovellas
- Enrobés route de Pitegny entre pompiers et pont ; enrobés sur existant (formule base)
- Rue L de Joinville entre la place du pont et le pont sur le Journans

Avis de la Commission : voir l'état du tablier du pont sur le Journans ; à contrôler

- City stade Turet point d'eau

Eclairage du giratoire de Rogeland

172 183 ; éclairage rue de Paris ; rdv a eu lieu avec Mr Piroux SIEA et Salendre

1-partie haute entre Rogeland et rond point de château gagneur : contrat entre la Ville et Salendre ; devis reçu pour 55 944.00€TTC ; pose en septembre ; 10 mats et 330 ml de câblage ; même modèle que Château Gagneur.

2-partie basse entre place Perdtemps et Rogeland ; lanternes centre ancien ; en attente plan de financement SIEA.

Avis de la Commission : avis favorable pour la partie haute entre Rogeland et le RP de Château Gagneur.

Pavés rue des Terreaux

172 181 ; les pavés de la rue des Terreaux sont enfoncés par endroits...de nombreuses réparations ont été faites mais le soubassement n'est pas stable. Au budget 2014 la somme de 38 000 TTC est inscrite. Eiffage propose 2 solutions techniques dans le cadre du marché à bons de commande

- Avec fourniture de pavés pour 33 833.88
- Sans fourniture pour 29 642.88

Les services évaluent le stock ; à faire

Attention impact sur la circulation ; délai de séchage du béton

Vérifier les métrés et les conditions de raccord avec l'existant

Choix des pavés ?

Pour info,dalle béton

Un essai de portance sera imposé avant le pose des pavés

Pour information, nous avons eu une offre par DE FILIPPIS en juillet 2013 pour 38 194.10€TTC pour les mêmes surfaces

Avis de la Commission : une visite sur place doit être organisée

Questions diverses

Déchets

Ecobacs de la place de l'appétit et de la rue reverchon remplacés par deux cuves enterrées 5 m3 OM

Proposition d'installation des ECOBACS pour le tri à définir ? Ils fonctionnent et sont stockés au CTM.

Avis de la Commission : un lieu est à définir par la commission

Salle Barbara à Gex

La commune a sollicité le BE alhyange pour des mesures d'impact à la Salle Barbara aux vertes campagnes, suite à la plainte d'un riverain. L'étude a été remise ; elle démontre que le niveau sonore admissible est très bas et rendrait très difficilement utilisable cette salle avec musique amplifiée. La mission confiée au BE serait de proposer des solutions techniques d'isolement sonore vis-à-vis du logement du plaignant. Les services de la DDT sont en attente des décisions de la Commune. Le devis est de 3 120.00€TTC ; l'étude est terminée ; en attente du rapport.

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de cette information

Intervention EIJA 2014

SNCF Mai et juin: 7 jours

Gex : 4 693ml

Dégagé au 30/06/2014 : 4 200 ml

Cette année : Tougins au Journans et Pitegny jusqu'aux carrières Pelichet

Le reste sera fait en septembre / octobre

Tout libre en fin d'année ; ensuite entretien annuel

Chemin ruraux du 16/06 au 20/06 (5 jours)

Parcelle Duvillard rue de la Folatière

Chemin de la Vignette

Chemin rue de l'embousoir à côté du centre équestre

Chemin depuis rue de l'Etraz jusqu'à rue Leone de Joinville

Chemin depuis rue de Dompardon jusqu'aux vertes campagnes

Chemin de Servette

Captage d'eau rue des Usiniers

Impasse du florimont

Impasse depuis route de la forêt sous Disse

Chemin depuis doute de la forêt sous Disse jusqu'à Vesancy

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de cette information

Rapport ERDF

Rapport PRACARITER remis par ERDF

A partir des données INSEE 2008 rapport d'analyse sur la précarité énergétique à Gex

Le document est disponible sur demande

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de cette.

• **REMARQUE :**

Monsieur le Maire : « A propos de la promenade du Journans, lors de la tempête, la semaine dernière, 4 arbres sont tombés, nous avons donc fait rapidement procéder à une expertise. Il en ressort de celle-ci que trois arbres sont dangereux. Il a donc été décidé de les abattre, ceci sera fait dès demain.

D'autre part, une quarantaine d'arbres ne présentant pas un danger immédiat seront traités d'ici la fin de l'année.

Au terme de l'exposé du rapporteur, je tiens à souligner l'importance des travaux voirie effectués ».

13. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE DU 18 JUIN 2014

1 – Projet concert jeunes – 12 / 15 ans

Le 17 octobre sera organisée par la commune une soirée jeunes à la salle des fêtes. Il y aura 100 jeunes maximum (sur inscription), de 19 h 30 à 23 h 30.

2 DJ seront prévus : 1 de la région et 1 plus connu (partenariat avec Willy MEHAY de Gexplosion).

Tarifs d'entrée : il faudra utiliser les tarifs en place pour la saison culturelle sinon cela nous fait créer un nouveau tarif (souhait d'une entrée à 5 € au départ) et l'achat de nouveaux carnets à souche, ce qui coûte très cher. Ce sera donc 4.90 € en tarif normal et 3.80 € en tarif passeport culture jeunes.

Les inscriptions se feront par mail ou téléphone.

Il faut prévoir de l'encadrement (adjoints et conseillers municipaux) :

- 2 à l'entrée
- 2 aux vestiaires
- 1 itinérant
- 6 buvette / petite restauration (le COS est intéressé pour tenir la buvette)
- 2 personnes au contrôle des tickets.

Seront vendues des boissons sans alcool avec Ecocup (vente à 2 € ? à définir). Une boisson sera offerte avec le ticket d'entrée. Pour décorer ces Ecocup ,la commission cherche à créer un logo culture en y ajoutant le site de la ville.

Communication : affiches, flyers, panneaux lumineux, information aux collèges, presse locale,..

2 – Projet concert – 20 / 40 ans

Mme COURT a rencontré deux jeunes qui souhaitent organiser un concert rock – punk, plutôt dans le courant de l'hiver. Ils souhaiteraient faire venir deux groupes mais Mme Court n'a pas davantage d'informations pour le moment.

Mme COURT s'est renseignée auprès de Cluses et Annemasse où ils auraient, à leurs dires, déjà fait quelque chose, mais en réalité ils n'ont pas organisé mais participé à ce genre de concerts et auraient aimé reproduire la même chose sur Gex.

La commission n'est pas très favorable à l'organisation de ce concert.

Par contre Mme COURT souhaite tout de même organiser un concert pour la tranche d'âge 20 – 40 ans. Proposition d'un Tribute Goldman pour lequel on a un devis. La commission se prononce favorablement pour continuer les recherches dans l'organisation de ce concert.

3 – Projet Grain d'Amour

Grain d'Amour est une association d'aide à la scolarisation des enfants handicapés sur le Pays de Gex après l'école élémentaire. Ils sont continuellement à la recherche de fonds et

mènent des actions diverses en ce sens. Ils souhaitent tenir un stand buvette / petite restauration (mets sucrés) lors de la séance de cinéma en plein air du 05 juillet prochain (« les vacances du Petit Nicolas »), à partir de 20h.

Ils souhaitent également organiser un Cinéthon sur Gex en partenariat avec le cinéma : séances de 12 h à minuit, films enfants et adultes autour du handicap. Les recettes seraient reversées à l'association.

Problème de l'accès au cinéma qui n'est pas adapté aux handicapés ; à voir.

Sur le principe, la commission est favorable.

4 – Projet « au rendez-vous des jardins »

Projet d'organisation, sur la journée du samedi, au parc des Cèdres, d'une animation sur le jardin fin avril – début mai : ateliers enfants, apiculteur, plantes anciennes, art floral, Land Art, bonzaï, jardins familiaux, sculptures en fer forgé, plantons ...buffet / buvette....

La commission culture est favorable à ce projet. Prévoir en cas de mauvais temps des tentes / chapiteaux. Voir également avec la SEGPA du collège (branche horticulture).

5 – Projet festival de yoga

Proposition de Mme MAZUIR, psychologue et thérapeute à Gex, d'organiser un festival de yoga afin d'y découvrir plusieurs pratiques de yoga et partager un moment convivial. Elle l'a déjà organisé l'année dernière, et souhaiterait le renouveler cette année dans un lieu plus grand car il y a eu beaucoup de personnes intéressées. Proposition d'utilisation des deux petites salles du gymnase. Il y aurait six professeurs de yoga issus de différentes écoles. Cette journée aurait lieu le 16 novembre. Seraient proposées buvette et petite restauration.

6 – Confrontations gessiennes

Du 03 au 05 octobre à l'Espace Perdtemps. L'invité d'honneur est la Fondation CARON. 3 autres pôles :

- une promenade photographique : photos du Japon (26 planches accrochées dans les rues de Gex pendant 15 jours (utilisation de grilles mises à disposition par les services techniques) ;
- une exposition hors les murs : exposition de photographes locaux dans divers points de Gex (bibliothèque, salle Expo, CCPG ,...) ;
- un cycle cinématographique : des films « Art et Essai » en relation avec la photographie.

Mme POUZET suggère l'idée de lancer un concours pour les jeunes. Idée à retenir.

7 – proposition de Land Art le long du Journans

Mme COURT présente une proposition de Land Art le long du Journans (art éphémère, avec les matériaux trouvés dans la nature). La commission y est très favorable.

Questions diverses

Mme COURT rappelle le dernier concert de la saison culturelle « Sharewood » qui aura lieu le samedi 28 juin prochain.

Mme CHARRE a proposé, dans un mail adressé à Mme COURT, de remettre une invitation à chaque conseiller municipal pour les concerts organisés par la commune afin de faire venir plus de monde et de créer un public. M. REDIER est d'accord avec l'idée d'offrir une invitation mais pas forcément aux conseillers municipaux.

Mme COURT pense que le prix est déjà peu élevé et elle n'est pas sûre que les personnes viendront pour autant. Elle n'est pas d'accord pour que des invitations soient distribuées aux conseillers municipaux. La commission est du même avis.

M. REDIER précise que, si on veut vraiment mettre en place une politique culturelle, il faut réfléchir sur les publics ciblés, répondre à ces publics et ainsi les fidéliser.

M. DUNAND ajoute qu'il est très difficile de faire sortir les gens et que même à Divonne les problèmes sont identiques.

M. ROBBEZ soulève aussi les problèmes de la salle des fêtes peu accueillante et du parking manquant à proximité.

M. DUNAND précise que même pour certains concerts à l'Espace Perdtemps, où il y a la place de se garer, il n'y a pas forcément plus de monde qui se déplace. Il serait intéressant de faire une enquête auprès de la population (en proposant plusieurs projets de concerts et en recueillant les avis).

M. CRUYPENINCK propose que les invitations soient distribuées lors du pot d'accueil des nouveaux arrivants pour les inciter à venir voir un spectacle. Cette idée est très favorablement accueillie par la commission

14. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 06 MAI 2014

I – RÔLE ET ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

La Commission des Affaires Sociales a pour compétences de définir la politique sociale mise en œuvre par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficultés, âgées et handicapées et la gestion des actions en faveur des Aînés : Colis de Noël, repas, Semaine Bleue, Journée de la Femme, Fête des Mères et des Pères, etc...., gérer la Résidence « Les Sts Anges » : loyer, repas, travaux.....et la livraison des repas à domicile (Anciennement SIVOM).

La Commission CCAS, présidée par le Maire, est composée de membres du Conseil Municipal mais également de personnes extérieures (œuvrant dans le Social, le Handicap, Personnes âgées... proposées par leurs associations respectives et nommées par le Maire, Président du CCAS).

C'est une entité à part qui a son propre budget, alimenté par une subvention communale.

II – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Madame Monique MOISAN a été élue Vice-Présidente de la Commission des Affaires Sociales.

15. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT DU 06 MAI 2014

I – RÔLE ET ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION LOGEMENT

Pour faire une demande de logement dans le parc social, il faut remplir un dossier disponible en Mairie, sur le site de la Ville de Gex, sur Internet ou chez les bailleurs sociaux.

Le formulaire dûment complété, accompagné des pièces demandées, est à déposer auprès des Mairies dans lesquelles les demandeurs souhaitent être inscrits sur les listes d'attente ainsi que chez chaque bailleur : SEMCODA, DYNACITÉ, SOLLAR.

A l'enregistrement des dossiers par ces derniers, une attestation de numéro unique départemental est adressée au domicile du demandeur.

Les logements sociaux sont classés en plusieurs catégories selon leur financement : PLAI, PLUS, PLS, partagés en 3 réservataires :

- 1/3 à la Préfecture (DRP (Label Prioritaire)- fonctionnaires),
- 1/3 au 1% collecteur (AMALLIA, ENTREPRISE HABITAT...),
- 1/3 bailleurs & mairies.

Pour chaque libération de notre contingent, l'élue de la Commune propose 3 dossiers de candidature. C'est le Bailleur qui décide de l'attribution selon plusieurs critères :

- Constitution de la famille
- Ressources des ménages
- Catégorie de l'appartement (Loyer + charges)
- Barème d'imposition
- Calcul du taux d'effort pour le paiement du loyer (ne doit pas dépasser 33% des revenus).

Les dossiers sont étudiés en CAL (Commission d'Attribution Logement) après convocations de l'Adjointe déléguée au Logement, par le bailleur. La fréquence des CAL se fait en fonction des libérations.

1 fois par mois, une Commission Logement Territorialisée a lieu dans les locaux de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) à Saint Genis Pouilly, où sont étudiés les dossiers présentés par les Assistantes Sociales pour des aides financières, différents recours et des demandes d'accompagnement social pour famille en difficulté.

1 fois par trimestre, réunion avec Monsieur Le Sous-Préfet et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour rechercher d'une manière partenariale une réponse aux demandes de logements labellisées.

Plusieurs fois par an s'organise la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) avec tous les partenaires sociaux des Communes, Monsieur Le Sous-Préfet, Le Conseiller Général, les représentants des Assistantes Sociales et de la CAF, des logements d'urgence et des bailleurs.

Statistiques des demandes de logement au 6 mai 2014 :

- T1 3.15 %
- T2 46.07 %
- T3 25.17 %
- T4 21.35 %
- T5 3.60 %
- T6 0.67 %

Quelques nouveaux programmes à venir :

- Les Jardins de Parozet
- Château Gagneur
- Les Contamines
- Eden Roc.....

II – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Madame Véronique GILLET, a été élue Vice-Présidente de la Commission Logement.

III – QUESTIONS DIVERSES

Mme SALVI demande pour quel organisme du 1% Carrefour cotise-t-il ?

Réponse : Chez AMALLIA pour permettre la construction de logement, etc...

Monsieur DUNAND indique que la Mairie dispose de logements pour les employés municipaux.

16. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Convention entre la société cinebus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
- ✓ Contrat d'engagement d'artistes dans le cadre de la fête de la musique- 2014 – Balkano Swing,
- ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain concernant la fête de la musique 2014,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation – spectacle « Septeto Nabori Cuba » le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la musique,
- ✓ Contrat de prestation musicale « Les Creatles » le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la musique,
- ✓ Contrat avec Côté Diffusion pour la programmation de ballets et opéras au cinéma municipal,
- ✓ Contrat de prestation musicale « Mmd Jazz Big Band » dans le cadre de la fête de la musique- 2014,
- ✓ Contrat de prestation musicale « duo jy serve » dans le cadre de la fête de la musique- 2014,
- ✓ Contrat de prestation musicale avec le Quartet Jazz-Fusion-Rock dans le cadre de la fête de la musique- 2014,
- ✓ Tarifs piscine et école de natation 2014-2015

- ✓ Tarifs centre de loisirs - garderies périscolaires et cantine 2014-2015
- ✓ Création d'une régie d'avance pour le centre de loisirs des Vertes Campagnes

Question de Monsieur CHARPENTIER

Monsieur CHARPENTIER souligne que dans le cadre du grand marché transatlantique, il sera à nouveau porté atteinte au pouvoir des gouvernements, dans le cadre de cette compétition mondiale, les communes perdront encore de leur pouvoir de décision.

Des régions et des départements ont déjà fait part de leur opposition en réserve à l'égard de ce projet.

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Pour ma part, je viens d'avoir ce document, n'ayant aucune connaissance du sujet et n'ayant pas eu la possibilité de l'examiner, je ne peux me prononcer ».

Monsieur le Maire : « Sur le fond, les points relevés par la motion sont une réalité à savoir la suppression de toutes réglementations commerciales, même dans les domaines alimentaires et énergétiques.

Je ne suis par contre pas favorable à ce que le conseil municipal vote des motions en général, qui ne sont pas en lien direct avec les affaires communales. La multiplication des motions sans effet juridique décrédibilise cet outil.

Je pense que nous serons plus efficaces en nous prononçant dans les domaines qui concernent directement les communes par exemple le projet de redécoupage des régions et départements.

Les parlementaires sont plus à même de se prononcer sur le sujet proposé.

Le document transmis émane d'ATTAC, il faut être très prudent sur ce type de motion. Je suis surpris par l'appel au patriotisme d'ATTAC qui nous a pourtant plus habitué à des propos universalistes ».

Monsieur YVANEZ : « Quel sera le poids de cette motion ? »

Monsieur le Maire : « Ce sont des vœux pieux ! »

La séance est levée à 19 h 30.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014 A 18 H 30.**

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND